
U d'/of OTTAWA
39003002343548





BALZAC

PREMIÈRE ÉBAUCHE DU XVIIe SIÈCLE

ET DE BOSSUET

PAR

M. DENIS

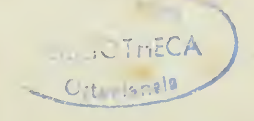
PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES LETTRES DE CAEN
MEMBRE ASSOCIÉ-RÉSIDANT DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, ARTS
ET BELLES-LETTRES DE CAEN



CAEN
F. LE BLANC-HARDEL, IMPRIMEUR-LIBRAIRE
Rue Froide, 2

—

1866



Extrait des Mémoires de l'Académie impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen.

BALZAC.

PREMIÈRE ÉBAUCHE DU XVIIe SIÈCLE ET DE BOSSUET.

Balzac est jugé comme écrivain : il n'y a plus rien à en dire après les études que lui ont consacrées M. Sainte-Beuve et M. Nisard ; mais il n'est pas sans intérêt de chercher en lui le premier crayon et l'ébauche du XVIIe siècle, au point de vue moral et politique. Il ne se donnait pas seulement pour un écrivain, pour le restaurateur et le maître, ou, comme on l'appela, pour l'empereur de l'éloquence, il aspirait encore à la gloire du philosophe. Nous l'envisagerons uniquement à ce point de vue. Il n'a point de système, sans doute, et jamais homme peut-être n'a manqué davantage de l'esprit philosophique. Mais il offre un certain nombre de vues éparses, singulièrement importantes, moins pour leur valeur intrinsèque et absolue, que parce qu'elles annoncent déjà les idées dont Bossuet sera le principal organe et le représentant le plus complet Balzac me paraît un Bossuet ébauché et manqué, mais qui n'a été inutile, ni pour le fond ni pour la

forme, au Bossuet véritable. D'ailleurs, ce n'est pas seulement la langue française, comme l'a dit ingénieusement M. Sainte-Beuve, c'est encore l'esprit français qui doubla sa rhétorique sous Balzac. Cet esprit fut, en effet, bien plus oratoire et littéraire que philosophique au XVII[e] siècle. Qu'on ne s'étonne donc pas de me voir donner quelque importance aux vues politiques, religieuses et historiques de ce prince des rhéteurs : elles ont eu plus d'influence qu'on ne croit généralement sur l'éducation et l'esprit de la génération qui fit ou approuva la révocation de l'édit de Nantes.

Balzac a composé son *Prince* comme Machiavel. Peut-être a-t-il voulu lutter avec le grand Florentin en faisant autrement ou mieux que lui : sa vanité permet de le supposer. Mais rien de plus dissemblable ni de plus inégal, pour la valeur, que ces deux ouvrages portant le même titre. Je n'entends pas les comparer, mais il n'est pas inutile de dire un mot sur le procédé des deux auteurs.

Quelque opinion que l'on ait sur le livre de Machiavel, qu'on en accepte ou qu'on en repousse les principes, on ne peut en faire une médiocre estime. Machiavel a un but : les regards fixés sur l'Italie et le cœur profondément attristé de cette division qui la réduit à l'impuissance et en fait la proie des barbares, il met toute la force et toute la sagacité de son esprit à découvrir le remède de ce mal séculaire (1). Il croit le voir dans la domination d'un

(1) Les tristes lettres de Machiavel, d'où l'on peut inférer qu'il se proposait toute autre chose que ce but patriotique, ne prouvent

prince ou d'un dictateur investi de tous les pouvoirs, et qui ait uniquement pour maxime : *Salus populi suprema lex esto!* Ces prémisses admises, il est impossible de ne point admirer la pénétration et la logique inflexible de l'étrange publiciste. Non que je croie qu'on puisse galvaniser et ranimer un pays par les moyens qu'il propose : un peuple qui, au lieu d'être amené insensiblement et par les nécessités de la lutte aux ruses et aux violences qui flattent l'imagination de Machiavel, s'y jetterait de gaîté de cœur et de dessein prémédité, serait incapable de régénération et condamné d'avance à la servitude ou à la mort politique, parce qu'il aurait le cœur profondément gâté, et qu'il manquerait de ces ressorts moraux sans lesquels tous les expédients sont inefficaces. L'erreur radicale de Machiavel, ce qui fait, quoi que puissent en dire ses apologistes et ses enthousiastes, le côté faible et superficiel de son *Prince* comme de ses *Remarques sur Tite-Live*, c'est de faire table rase des forces morales qui sont après tout les forces vives de l'humanité. Mais, en supposant que l'unité italienne eût été un besoin de son temps, comme elle était la passion de son esprit, il faut convenir, à moins de fermer les yeux aux leçons de l'histoire, que le promoteur de cette révolution, prince, peuple ou sénat, se fût vu entraîné peu à peu

rien ; car *le Prince* ne contient pas d'autres idées que les *Observations sur les Décades de Tite-Live* et que certains mémoires sur la formation d'une armée nationale. Or, on ne peut pas dire que ces observations et ces mémoires aient été écrits pour rentrer en grâce auprès des Médicis.

aux expédients indiqués par Machiavel, ou qu'il eût échoué infailliblement. Seulement on se trompe lorsqu'on fait de son *Prince* le bréviaire des politiques : il n'est que celui des révolutionnaires ou des usurpateurs. Comme tel, il est tout plein d'effrayantes vérités, et ces vérités ne sont que la quintessence des réflexions que l'histoire suggère sur les états violents ou les crises de la vie des peuples. Machiavel n'imagine ni ne déclame ; il observe et il réfléchit. L'histoire de la lente usurpation de la terre par les Romains, les succès de quelques tyranneaux italiens ou d'un Louis XI, la connaissance profonde et toute personnelle des manéges et du jeu des partis, l'expérience de ce qu'il y a de bas et de lâche dans le cœur de l'homme: voilà ce qui lui fournit la matière de ses maximes. C'est une observation vraie et profonde à beaucoup d'égards, quoique incomplète, de la nature humaine. Machiavel, toutefois, est plus un artiste en conspirations qu'un théoricien et un philosophe : admirable sur les moyens et les mouvements des révolutions, il n'en connaît point les causes intimes et les principes. Mais « jamais, comme le dit M. Baudrillard, on n'a exprimé d'un trait plus net et plus sûr les phases des révolutions, les difficultés des nouveaux régimes, les changements funestes souvent à ceux qui les ont désirés ou accomplis, les causes des revers, les chances qu'offrent les divers partis à suivre, toute imprudence ou tout relâchement suivi d'un châtiment inévitable ; jamais on n'a mieux appris à jouer serré le grand jeu de la politique. » Aussi quel mâle et solide langage !

Rien de tel dans Balzac. Et d'abord, le titre de

son livre est un mensonge ; ce n'est pas *le Prince* qu'il aurait dû mettre en tête, mais *Mon Prince ;* l'ouvrage tout entier n'est que l'éloge emphatique et souvent puéril de Louis XIII, et indirectement de Richelieu. Balzac a beau écrire : « Concluons donc que c'est le prince par excellence et au-delà de toute comparaison, que sa vie est la leçon des maîtres et l'exemple des parfaits ; » ces exagérations ne font que rendre plus sensibles la vanité et le ridicule de son dessein. Alors même que Louis XIII eût été réellement un grand prince, ce qu'il n'était pas, il ne serait pas pour cela le prince par excellence, l'idéal et le prototype des souverains. Bossuet fera la même faute, mais avec plus de discrétion et de bon sens, dans sa *Politique tirée de l'Écriture sainte* ; on y sentira trop que son modèle des gouvernements n'est qu'un gouvernement particulier, celui de Louis XIV. Considéré philosophiquement et politiquement, le livre de Balzac n'a point de but : ce n'en est pas un que de louer à tue-tête le prince régnant pour attraper une grasse abbaye que l'on aura même la maladresse de manquer. Aussi la politique (art ou science, il n'importe pour le moment) fait-elle place à de perpétuels lieux communs. L'auteur a-t-il à nous dire que son prince est sage et qu'il ne doit point cette sagesse au nombre des années : vite une tirade sur « les enfants qui ne sont pas encore venus et les vieillards qui sont passés, les uns qui sont des fleurs et les autres qui ne sont que des écorces, ceux-là qui ne savent pas les choses du monde, et ceux-ci qui les ont oubliées. » Parle-t-il de la dévotion du roi : aussitôt trois ou quatre ampli-

fications sur les espèces de dévotion que le prince n'a pas et qu'il ne doit point avoir. C'est la manière de développement éternellement employée par Balzac.

Comme il n'a d'autre but que de louer et aussi de faire valoir son éloquence, il paraît s'inquiéter assez peu des choses qu'il dit, pourvu qu'elles semblent bien dites. Tantôt, il exagère l'éloge jusqu'aux dernières limites de l'invraisemblance. A qui pouvait-il faire croire, par exemple, que Louis XIII fût impeccable ? Et comment n'a-t-il pas senti qu'il y a plus de ridicule que d'éloquence dans ces paroles : — « Je ne veux point prévenir le jugement de l'Église, ni répondre d'une vertu que Dieu n'a pas encore récompensée des félicités de l'autre vie. Je dis seulement qu'il n'est aujourd'hui personne au monde qui sache que le roi pèche, et que la plus hardie et plus injuste médisance qui se puisse attaquer aux choses saintes ne pourrait trouver sur ses actions de quoi mentir avec couleur..... Humainement parlant et dans la rigueur de notre justice, il semble qu'il n'ait point perdu son innocence ? » — Tantôt, il loue son prince d'une vertu plus conforme à l'état d'un religieux qu'à celui d'un souverain, et par des raisons qui, bien entendues, pourraient avoir l'air d'une satire détournée, parce qu'elles sont le contraire de la vérité. « Je ne craindrai point, dit-il, de louer le roi de sa pureté, puisqu'elle fait une partie de sa valeur, puisqu'il la doit à la force de sa raison et non pas à la faiblesse de ses appétits, et que la paix de sa conscience ne vient point de la langueur et de l'oisiveté de son naturel, mais du travail et de la victoire de son esprit. » Ailleurs, il exalte son héros pour une

vertu qui était plutôt un défaut qu'une qualité dans un roi. Je veux parler de sa piété fervente, mais assez mal éclairée et pleine de petits scrupules ; ce qui faisait dire à Tallemant des Réaux : « Jamais homme n'a moins aimé Dieu et plus craint le diable que le feu roi. » Richelieu, qui était un homme d'affaires et non un déclamateur, tient un tout autre langage que Balzac. Prêtre, il ne peut pas ne pas faire au roi un mérite de sa piété ; mais il ajoute en homme d'État : « Au lieu de représenter à votre Majesté les avantages que les princes religieux ont par-dessus les autres, je me contente de mettre en avant que la dévotion qui est nécessaire aux rois doit être exempte de scrupules. Je le dis, Sire, parce que la délicatesse de la conscience de Votre Majesté lui fait souvent craindre d'offenser Dieu en faisant certaines choses dont assurément elle ne saurait s'abstenir sans péché. » Il considère cette piété méticuleuse comme un défaut grave dont les princes doivent se corriger, « principalement, s'il est vrai qu'il en peut arriver des défauts préjudiciables à l'État. » L'éloquence de Balzac n'a point de ces réserves : « Le roi, dit-il majestueusement et sur le ton d'un prêcheur d'oraisons funèbres, a la crainte des sages et des courageux ; il tremble en la présence du Seigneur. Ses maximes n'offensent jamais les devoirs de la charité ; sa prudence politique n'est point contraire à la simplicité des chrétiens. Il a mis la probité dans le trône, et, se ressouvenant qu'il est le compagnon de ses sujets au service d'un plus grand maître et que le soin de son salut est la plus importante de ses affaires, il voit bien que, de droit, le serviteur le plus obligé doit

être le plus fidèle, et que ce lui serait un misérable avantage de n'obéir ni aux lois, ni à la raison pour faire paraître son indépendance, de remplir de ses conquêtes les annales et les histoires et d'être effacé du livre de vie. »

Le Prince n'est donc qu'un panégyrique, qu'une pièce oratoire, qu'une de ces productions d'étalage et de parade qui rebutent malgré le talent de l'écrivain. Il ne vaut ni plus ni moins pour le fond que les écrits analogues de Sénault et du P. Lemoine, ou que les amplifications dans lesquelles les collaborateurs du grand roi, Périgny et Pélisson, noyèrent la pensée, d'ailleurs assez mince, de leur maître. Mais il n'est pas plus vide après tout, ni plus déclamatoire, quoique plus fastueux (écrirai-je ce blasphème?), que les trois quarts de la *Politique sacrée* de Bossuet. C'est toujours le même procédé tout oratoire de prêter au roi toutes les vertus imaginables, qu'elles soient ou non contraires à ses vraies fonctions, au lieu de déterminer ses devoirs et ses droits par la simple analyse de l'organisme de l'État. Partout, la forme emporte le fond. Les fantaisies poétiques de Platon, dans ses *Lois,* et même dans sa *République,* sont des chefs-d'œuvre de science à côté de ces productions d'un ton si dogmatique. Je ne parle point de la *Politique* d'Aristote : il faudra attendre jusqu'à l'*Esprit des Lois* de Montesquieu, pour avoir quelque chose qui la rappelle sans lui ressembler. Cette infériorité philosophique de nos prosateurs dans les choses sociales s'explique naturellement. Le citoyen des petites républiques grecques avait intérêt à se rendre compte de la république à laquelle il appar-

tenait sans doute, mais qui, par certains côtés, était sa chose propre ; il était donc porté à examiner sérieusement les principes mêmes du gouvernement ; le sujet, lui, s'habitue à mettre tout l'État dans le prince, à ne voir, à ne considérer que le prince d'où toute loi émane comme toute faveur ; ses considérations politiques sont encore un hommage qu'il croit rendre au souverain, et cet hommage ne va point sans compliment et sans encens. Vous attendez une théorie, vous avez la glorification d'une personne ; il est donc naturel que l'éloquence remplace la science et l'analyse.

Mais Balzac n'atteint même pas le mérite dont il est le plus jaloux, parce qu'on manque l'éloquence lorsqu'on la cherche hors de propos. Le paradoxe, chose très-rare chez les écrivains du grand règne, ne lui déplaît pas. Lui, qui était littérateur jusqu'à la moelle des os, n'avance-t-il pas quelque part le paradoxe qui devait commencer la réputation de Jean-Jacques Rousseau : qu'il n'y a rien de plus corrupteur et de plus funeste pour les États que les lettres ? Dans quel but et à quel propos ? Pour louer sous le nom de « philosophie pratique » le peu de littérature, pour ne point dire l'ignorance de Louis XIII. « Assurément, dit-il, il n'y a point de meilleur moyen d'amollir la vigueur des courages, que d'occuper les esprits à des exercices paisibles et sédentaires, et l'oisiveté ne peut entrer dans les États bien policés par une plus dangereuse tromperie que celle des lettres. Ce sont ces personnes oisives et paresseuses qui en partie ont ruiné le commerce et l'agriculture, et qui sont cause de la faiblesse de notre État et de la lâcheté

de notre siècle...... Quand une nation est malade de la dialectique ou de la poésie, et qu'un pays trafique plus de sphères et d'astrolabes que des autres choses nécessaires, c'est un signe très-assuré de sa prochaine ruine.... » Que c'est bien tourné et que c'est niais ! Rencontre singulière ! Richelieu, obéissant trop à cette manie d'écrivain qui lui dicta les mauvais vers de *Marianne* et tant d'autres, développe une thèse analogue dans une page de son *Testament politique:* c'est que le trop grand nombre d'artistes et de lettrés serait la ruine d'un État. Mais il se garde bien de donner comme un fait réel ce qui n'est qu'une supposition et un argument par impossible. Balzac voit déjà la chose réalisée, et la France lui paraît toute proche de sa ruine, parce qu'il y a plus de mains habiles à tenir la plume que de bras propres à porter les armes ou à remuer la charrue. On gâterait les meilleures causes par ces exagérations. Qu'est-ce donc, lorsque l'idée qu'on développe n'est elle-même qu'une proposition sans aucune espèce de fondement ? Où a-t-on jamais vu un État perdu par les lettres seules ? Mais notre rhéteur trouvait l'occasion de faire un développement spécieux et il la saisissait, quitte à faire ailleurs un développement contraire, si l'occasion venait à s'en présenter.

Je relève ce défaut, parce qu'il est plus sensible dans Balzac que dans les écrivains qui le suivront ; mais il est presque général, quoique moins en évidence dans toute la littérature dogmatique du XVIIe siècle. Les auteurs fuient le paradoxe, il est vrai, mais ils aiment l'amplification oratoire. Ils sont plus attirés par la vérité littéraire, c'est-à-dire par la

vraisemblance, que par la vérité même. Les idées convenues et courantes, qui prêtent à la beauté de la diction, sont toujours bien venues auprès d'eux; rarement ils en vérifient les titres. Elles circulent, elles sont reçues, elles ont de l'apparence, elles entrent dans les habitudes générales de leur pensée, et, par conséquent, elles peuvent s'exprimer avec une grâce simple et vive, ou avec une grandeur sans enflure; cela suffit. Oui, cela suffit, en effet, pour la vérité et la beauté du discours. Mais d'où vient que la pensée des contemporains de Louis XIV nous semble souvent plus étrangère, plus loin de nous, que celle des écrivains grecs ou romains, dont nous sommes séparés par plus de deux mille ans? Est-ce parce que les opinions du XVIIe siècle, si contraires aux nôtres, trouvent encore des partisans outrés et sont nos ennemies, tandis que nous sommes indifférents aux erreurs des anciens, parce que nous n'avons plus à les craindre? Ou n'est-ce pas plutôt que l'art merveilleux de nos grands prosateurs, à partir de Pascal jusqu'à Fénelon, sert d'enveloppe à des idées qui tiennent plus de la convention que de la nature? S'ils n'étaient pas plus vrais que Balzac dans le choix des idées intermédiaires ou moyennes par lesquelles ils développent leurs thèses ou idées principales, la réponse ne serait pas difficile; car tout nous paraîtrait faux et nous répugnerait. Mais, malgré leur habileté à fortifier de vraisemblance et d'apparence ces thèses qu'ils ont reçues de la tradition et auxquelles ils sont si sincèrement attachés qu'on peut dire qu'ils y ont mis leur cœur, nous sentons je ne sais quel divorce entre leur pensée et

la nôtre ; seulement on ne fait que le sentir d'une manière confuse, sans savoir ou sans vouloir s'en rendre compte. Or, ce qui me paraît donner quelque prix à Balzac, c'est que sa rhétorique étourdie ne nous laisse plus aucun doute sur ce divorce profond. L'émotion d'un Pascal ou l'imagination si vraie d'un Bossuet peuvent nous faire illusion, parce qu'il y a encore par là quelque chose de commun entre eux et nous. Mais il n'y a plus rien de commun entre nous et Balzac, et le fond principal de ses opinions, qui n'est pas autre que celui même du XVII[e] siècle dans ce que ce siècle a de plus propre et de plus intime, apparaît clairement dans toute son étrangeté pour nos esprits.

Voyons donc enfin ces idées, auxquelles on ferait trop d'honneur de les décorer du beau nom de principes, et qui pourtant le sont devenues pour la plus brillante génération de ce siècle.

Et d'abord sur la politique : Louis XIII, selon Balzac, possédait la raison « en un degré si souverainement excellent » qu'il aurait mérité de « régner de droit naturel, selon Aristote, quand il n'eût pas régné de droit divin, selon la foi. » Je me contente de prendre acte de cette supposition : que les rois règnent de droit divin, selon la foi ; je l'examinerai plus tard à loisir. Il suit de là que les rois ont quelque chose de surhumain. « S'il en faut croire ceux qui ont l'honneur d'approcher du roi et de considérer l'intérieur de sa vie et la source de ses actions, il est si heureux en ce qu'il conçoit et juge si certainement les choses le moins certaines, qu'il paraît bien qu'il ne les voit pas à notre mode et qu'il est guidé par une plus pure lumière que celle de la raison ordinaire. La plupart

des grandes résolutions qu'il a prises lui ont été envoyées du ciel. La plupart de ses conseils partent d'une prudence supérieure, et sont plutôt des inspirations venues immédiatement de Dieu que des propositions faites par les hommes. » Quelle apparence que ce pauvre Louis XIII, au milieu de ses écuyers et de ses fauconniers, qui étaient ses conseillers avant que Richelieu se fût emparé de lui, ait jamais été illuminé d'en-haut? Bossuet n'aura point la sottise de particulariser ainsi les choses : il les tiendra d'habitude dans les hauteurs et parmi les nuages de la généralité. Il sera plus vraisemblable ; sera-t-il plus vrai ?

Voilà donc le roi divinisé, ou tout au moins placé entre la terre et le ciel, plus près, toutefois, de Dieu que des hommes ; et ce culte ne cessera de croître jusqu'au moment où les désastres de la seconde moitié du grand règne viendront arrêter le cours de cette idolâtrie d'une nouvelle espèce. Nos rois ne cesseront plus d'entendre ce langage qui retentira aux oreilles de Louis XIV, à peine né. Dans la préface des *Quatrains* de l'évêque Godeau, pour l'*Institution d'un prince chrétien,* je trouve les paroles suivantes sur Louis, âgé alors de cinq ou six ans : « L'impression du doigt de Dieu est visible sur son front, et quand il n'aurait pas de marques de royauté parmi ceux de son âge, la majesté de son port ferait aisément reconnaître qu'il est leur maître. Son esprit est avancé au-delà de ses années. Il se plaît aux actions de sa dignité sans les connaître ; enfin, il n'a presque aucune des inclinations ordinaires de l'enfance. » Il serait puéril de relever de telles adulations, si ces

métaphores et ces hyperboles n'avaient point fini par devenir une théorie. Louis XIV, dans l'enivrement de sa puissance, les prit à la lettre, comme on peut le voir par ses *Mémoires pour l'instruction du Dauphin ;* et Bossuet prétendit, dans sa *Politique sacrée*, les mettre sous l'autorité de la raison et de la foi. Ce qu'on appelait encore la liberté française déclinait insensiblement vers le despotisme oriental.

Un des pires inconvénients des gouvernements absolus, c'est que le bien public est le plus souvent sacrifié à des passions et à des intérêts particuliers, et que les mauvais rois ou les princes faibles font encore plus de mal par leurs favoris que par eux-mêmes. C'est l'avis de tout le monde ; c'était l'opinion du cardinal de Richelieu, qui voulait bien qu'un roi se déchargeât de ses devoirs sur un premier ministre, mais qui ne connaissait point de « plus dangereuse peste pour le bien public que les favoris et les favorites. » Balzac a tant de faiblesse pour les princes, qu'il adore tous leurs caprices et qu'il ne conçoit point comment « on pense à vouloir les priver des douceurs de l'amitié. » Selon lui, s'il est vrai que « les rois ne sauraient régner sans ministres, il est presque aussi vrai qu'ils ne sauraient vivre sans favoris. » Et pourquoi ? C'est que le bien ne s'arrête pas au lieu de sa source, qu'il veut couler et s'épandre, et que ce n'est qu'un bien *commencé*, s'il ne croît par la communication et ne s'achève en se dilatant. Ne dites donc point, avec je ne sais quel philosophe, que le peuple doit être l'unique favori des rois. Ce serait leur défendre le plus doux usage de la volonté, les dépouiller de la plus humaine des passions, les lier à la grandeur de

leur condition et les clouer sur leur trône. Balzac ne veut pas être le tyran des rois, et il demande si c'est un crime d'avoir un confident dans la compagnie duquel on vient chercher du repos après le travail et des divertissements après les affaires. A ces raisons, qui sentent plus la rhétorique que la vérité, Balzac, qui a la manie de vouloir faire de la religion et parler en docteur, en ajoute une qui est étrange, mais qu'il faut citer, parce qu'un des graves défauts du XVIIe siècle, selon moi, c'est d'avoir abusé des Livres saints pour mettre sous le patronage de la foi des maximes qui n'ont aucun rapport avec elle. « Dans le ciel où se trouvent les idées et les premières formes des choses, n'y a-t-il pas des regards bienfaisants et des inclinations favorables plutôt pour ceux-ci que pour ceux-là, d'où naissent sur la terre les prédestinés et les élus? » Admirez ce platonisme, qui est aussi bien placé ici que le soi-disant christianisme qui va suivre. « N'y a-t-il pas une nation choisie qui a été préférée à toutes les autres nations?.... Dans la maison des patriarches, cette préférence est toujours tombée d'un côté, à l'exclusion de tout le reste : les cadets ont emporté le droit d'aînesse..... Et quand le Fils de Dieu lui-même est venu au monde, outre les soixante et douze disciples qui étaient de sa suite... il a appelé douze apôtres pour lui rendre une plus particulière sujétion et pour être plus près de sa personne? Entre ceux-là même, il y en a eu trois à qui il s'est ouvert plus familièrement qu'à leurs compagnons. Encore a-t-il témoigné plus de tendresse pour l'un des trois que pour les deux autres : saint Jean ne fait pas difficulté de s'appeler le cher et le

favori de son Maître. » Voilà les rois bien et dûment rassurés. Images de Dieu sur la terre, ils sont autorisés par cela même à se choisir comme lui des favoris, et peuvent, sans scrupule, se laisser aller à leur faiblesse pour des Luynes et des Cinq-Mars. Heureusement que Louis XIII n'avait point de tempérament et qu'il haïssait les femmes : sans cela, Balzac n'eût pas manqué de trouver aussi dans les Écritures le privilége et le droit divin, pour les princes, d'avoir des maîtresses autant que le cœur leur en dirait.

De même que Balzac craint de limiter la liberté des princes à l'égard de ceux qu'ils aiment, il les met fort à l'aise avec ceux qu'ils redoutent ou qu'ils soupçonnent. On comprend que Richelieu, entouré d'ennemis, obligé de lutter sans cesse contre leurs menées, ayant d'ailleurs conscience d'être nécessaire à la France et au roi, ait facilement admis pour maximes politiques que « si, dans le cours des affaires ordinaires, la justice requiert des preuves authentiques, il n'en est pas de même de celles qui concernent l'État, qu'il faut prévenir les fautes avant qu'elles éclatent, » et que, par conséquent, le pouvoir a le droit d'emprisonner ou d'éloigner les personnes suspectes sans autre forme de procès. Son ardeur pour le bien public, ses continuels dangers, son caractère impérieux et la véhémence de sa volonté lui inspiraient facilement des principes tyranniques et dangereux, et qu'il jugeait tels lui-même, comme on peut le voir dans son *Testament*. Mais il semble qu'on devrait écarter de pareilles maximes, lorsqu'on prétend tracer l'idéal du prince, parce qu'un gouvernement parfait, ou simplement bon, respecte et doit

respecter non-seulement la justice, mais encore ses procédures et ses formes, qui sont pour les particuliers des garanties contre l'arbitraire et l'omnipotence de l'État. Tel était, cependant, au début du XVII[e] siècle, l'attrait des esprits vers un gouvernement fort, capable de briser toutes les résistances et d'étouffer jusqu'à l'ombre des factions, que Balzac ne s'éloignait guère de l'opinion générale en parlant le langage tyrannique de Richelieu et en prêchant comme tout simples des principes qui sont le renversement de toute légalité. Qu'un gouvernement soit assez bien sur ses gardes et ait assez de clairvoyance pour ne point laisser aux conspirateurs le loisir de se rendre tout-à-fait coupables ; qu'il les surprenne entre la pensée du crime et l'exécution ; que, lorsqu'ils croient avoir négocié fort secrètement, « il sache autant de leurs nouvelles que s'il avait présidé lui-même à leurs conseils ; » qu'enfin les conjurés, au moment où « ils lèvent la main pour frapper leur coup, la trouvent saisie et soient réduits à une chambre de la Bastille, quand ils s'imaginaient partager bientôt le royaume : » rien de mieux ; le gouvernement est dans son droit et ne fait strictement que son devoir. Si Balzac s'en était tenu à louer cette prudence, il n'eût pas mérité les reproches que lui fait l'abbé de Morgues, ennemi de Richelieu, aumônier et défenseur à outrance de la reine-mère. Mais il ajoute : « Les princes peuvent prévenir le danger, voire par la mort de ceux qui leur sont suspects. Mais c'est une bonté qui ne peut être assez louée, et qui n'est propre qu'au roi (Louis XIII), de faire la même chose et de ne faire mourir personne. Sur un simple soupçon,

sur une légère défiance, sur un songe qu'aura fait le prince, pourquoi ne lui sera-t-il pas permis de s'assurer de ses sujets factieux et de se soulager l'esprit en leur donnant pour peine leur propre repos : » c'est-à-dire en les enfermant à la Bastille? Le tour ingénieux que Balzac donne à tout cela! La jolie figure par laquelle il termine son morceau! C'était assez pour rassurer sa conscience sur l'étrange doctrine qu'il professe; mais n'était-ce pas ouvrir les portes toutes battantes à la tyrannie, et l'abbé de Morgues n'avait-il pas raison de crier à notre rhéteur : « Les souverains ont la justice contre les indices des attentats ou rebellions. Il ne leur est pas loisible de massacrer personne, s'il ne résiste à leur juste puissance, ni d'emprisonner pour un songe : autrement, il faudrait prier Dieu, comme faisaient les Indiens dans *Philostrate*, qu'il envoie de bons songes à nos rois, ou désirer qu'ils ne nous connaissent point, de peur de nous rencontrer dans les fantaisies de leur sommeil ou dans les rêveries de leurs maladies. » Mais Balzac veut qu'un sujet fidèle souffre même avec joie « une détention qui, donnant lieu à la preuve d'une chose contestée, fera voir plus nettement sa fidélité, convaincra la calomnie de ses ennemis et apaisera les inquiétudes de son maître. » L'on ne doit plus s'étonner, quand les sujets font si bon marché de la liberté des personnes et deviennent si foncièrement sujets qu'ils ne se souviennent plus d'être hommes, de voir les rois, les régentes et leurs ministres jeter en prison sans aucune sorte de procès ceux qui leur déplaisent, et s'indigner naïvement qu'on puisse songer à leur ôter ce droit monstrueux.

Les parlementaires de la Fronde ne purent jamais arracher à Anne d'Autriche les sûretés et les formes de justice qu'ils réclamaient en faveur de ceux qu'on embastillait. Cette femme altière et bornée, ne concevait même pas, comme on le voit dans son admiratrice, Mme de Motteville, qui ne le concevait pas davantage, qu'on pût avoir des droits contre les rois, et elle aurait cru avilir et détruire la puissance de son fils, si elle eût signé les seuls articles sensés des exigences du Parlement. Comme s'il craignait de n'en avoir pas dit assez, Balzac renchérit encore sur le droit énorme qu'il vient d'accorder au pouvoir. « La justice, dit-il, s'exerce seulement sur les actions des hommes, mais la prudence a droit sur leurs pensées et sur leur secret. Elle s'étend bien avant dans l'avenir, elle regarde l'intérêt général, elle pourvoit au bien de la postérité. Et pour cela elle est contrainte, ici et ailleurs, d'employer des moyens que les lois n'avouent pas, mais que la nécessité justifie, et qui ne seraient pas entièrement bons, s'ils n'étaient rapportés à une bonne fin. L'utilité publique se fait souvent du dommage des particuliers. »

Au lieu de perdre mon temps à montrer qu'il y a dans ces discours de Balzac presque autant de sophismes que de syllabes, il vaut mieux, je crois, tracer rapidement la généalogie du droit divin, que l'on fait remonter, ce me semble, beaucoup trop haut, et qui ne vient pas de plus loin que Balzac. Ce ne fut originairement qu'une protestation de la royauté contre les usurpations des papes, du pouvoir civil contre les prétentions de la puissance ecclésiastique. La question n'est pas encore engagée sous

les deux premières races de nos rois : ils n'ont point à se défendre contre l'Église ; ils ne connaissent d'autre droit divin que celui que leur confèrent l'élection et leur épée. Mais, avec Grégoire VII, commencent des doctrines inquiétantes pour toutes les puissances civiles. Il déclare que ces puissances sont filles de l'orgueil et du démon, et qu'une dignité, inventée par des hommes qui ignorent Dieu, doit être soumise à une dignité que la Providence a créée pour son honneur. Innocent III, rappelant que le premier gouvernement du peuple de Dieu fut le régime sacerdotal, ajoute : « Dieu dit à Samuel : Ton peuple demande un roi ; ce n'est pas toi qu'il rejette, c'est moi. Donc, si Dieu accorde aux Juifs leur demande, c'est dans sa colère ; la royauté est une punition. » Puis il écrit sans cesse que le pape, en tant que « vicaire de Celui à qui appartiennent la terre, l'univers et tous ceux qui l'habitent, » a pouvoir au ciel et sur la terre, et que l'autorité royale emprunte à l'autorité des papes la splendeur de sa dignité. Boniface VIII, sous prétexte que Dieu l'a établi pour « arracher, détruire, dissiper, planter et édifier en son nom, » convoque un concile où il appelle les archevêques, évêques, abbés et docteurs en théologie, pour traiter avec eux de la réformation du royaume de France, et où il ose citer le roi, en le menaçant, s'il ne s'y rend point en personne ou par représentant, de faire procéder contre lui en son absence. C'est en réponse à ces insolentes prétentions, sans cesse renaissantes, que Philippe-Auguste et ses barons, que saint Louis et son clergé, que Philippe-le-Bel et les États-Généraux, que les Parle-

ments enfin élevèrent la doctrine que le royaume de France et la royauté ne dépendaient que de Dieu : simple négation des extravagances ultramontaines et rien de plus. Personne ne songeait encore à chercher à la puissance civile une origine et un fondement mystiques, bien que nos princes se dissent rois par la grâce de Dieu. Même à la fin du XVI[e] siècle, les auteurs de la *Satire Ménippée*, tout en soutenant les droits de Henri IV contre les doctrines démagogiques des ligueurs et contre les intrigues du légat et des Espagnols, ne connaissent pas encore le droit divin. Parlant en politiques purement humains, et non point en politiques théologiens, ils disent simplement : « Le roi que nous demandons est déjà fait par la nature, né au vrai parterre des fleurs de lys de France, rejeton droit et verdoyant du tige de saint Louis. Ceux qui parlent d'en faire un autre se trompent et ne sauraient en venir à bout. On peut faire une maison, mais non un arbre ou un rameau vert ; il faut que la nature le produise par espace de temps du suc et de la moëlle de la terre qui entretient la tige en sa sève et vigueur. Aussi, nous pouvons faire des maréchaux à la douzaine..., mais le roi, point ; il faut que celui-là naisse de lui-même pour avoir vie et valeur. » Il ne s'agit ici que de la légitimité ou du droit de succession, lequel a pour tout « fondement mystique, » pour parler le langage de Pascal, le temps et la coutume. C'est la même question qui reparaît dans le cahier de Paris et de l'Ile-de-France pour les États-Généraux de 1614, et qui se mêle avec la vieille question du sacerdoce et de l'empire, ressuscitée et ravivée dans l'Université par le docteur Richer.

« Pour arrêter, y est-il dit, le cours de la pernicieuse doctrine qui s'introduit depuis quelques années contre les rois et puissances souveraines établies de Dieu..., le roi sera supplié de faire arrêter, en l'assemblée de ses États, comme loi fondamentale du royaume, qu'il n'y a puissance en terre, spirituelle ou temporelle, qui ait aucun droit sur son royaume pour en priver les personnes sacrées de nos rois. » C'était une protestation contre les doctrines populaires de la Réforme et de la Ligue, mais c'en était une surtout contre les empiétements des ultramontains et de leurs acolytes qui s'étaient permis d'excommunier Henri III et Henri IV. Le cardinal Duperron ne s'y trompa point. Il fit tous ses efforts pour faire avorter la motion et il y réussit, en soutenant que « les rois de la terre doivent lécher la poudre des pieds de l'Église et se soumettre à elle en la personne du pape », mais surtout en intriguant et en soulevant l'orgueil des nobles contre le Tiers-État, qui avait eu l'outrecuidance de s'appeler le frère cadet des deux premiers ordres. La doctrine n'en subsista pas moins dans l'Université de Paris et dans les Parlements, jusqu'à ce qu'elle devînt loi fondamentale du royaume par les articles de 1682. Les termes de « puissances établies de Dieu » et de « personnes sacrées de nos rois » n'ont point un sens absolu et n'emportent aucunement l'idée que les rois soient d'une autre espèce que les autres hommes. L'honneur revient donc bien à Balzac d'avoir inauguré un nouveau dogme théologico-politique, lorsqu'il parle de Louis XIII, « roi de droit divin, selon la foi. » Ce sera au temps et à Bossuet de développer cette semence.

Mais admirez la marche et la vicissitude des choses. Grégoire VII, Innocent III et beaucoup d'autres papes, ou intermédiaires, ou qui vinrent après eux, déclarent que les puissances civiles, tant qu'elles ne sont pas purifiées et sanctifiées par la religion, en s'y soumettant humblement, ne sont que des inventions du démon, et ils sont moins éloignés en cela qu'on ne le dit des anciens chrétiens qui, dans les trois premiers siècles, appellent, non sans intention, les Césars du nom de *princes et d'autocrates du siècle*, comme Satan. Les princes, uniquement pour se défendre et non pour se diviniser, répondent, de leur côté, qu'ils ne tiennent leur couronne que de Dieu, et qu'à ce titre le pouvoir séculier est aussi respectable que l'ecclésiastique : proposition, je le répète, dont le sens est d'abord purement négatif, mais qui se transforme peu à peu au XVIIe siècle, et devient, par l'esprit des peuples et surtout par le génie d'un homme d'Église, toute une théorie théologico-politique, qui a presque la valeur d'un dogme. « La racine diabolique et maudite » (c'est ainsi que les Grégoire et les Innocent appelaient la royauté) devient un bel arbre divin, à qui plus d'un pape, depuis 1789, n'a pas dédaigné de donner sa bénédiction.

Mais que signifie la royauté de droit divin, quand on donne à ces mots un sens positif? Serait-elle, par hasard, un sacrement comme le mariage, sacrement en vertu duquel les sujets seraient enchaînés à un prince par un lien non moins étroit, non moins indissoluble que celui de la femme chrétienne à l'égard de son mari? Mais, qu'est-ce qui constituerait ce sacrement d'une nouvelle espèce? La naissance?

Je ne vois pas qu'aucune personne naisse sacrée selon la foi. Ce serait donc l'onction? Mais on reconnaît que toutes les puissances sont établies de Dieu, sacrées, par conséquent, tout aussi bien sans cette cérémonie qu'avec cette cérémonie. D'ailleurs, un chef de république, temporaire et responsable, pourrait tout aussi bien être marqué de ce signe que les descendants de Clovis et de saint Louis. Que si les puissances sont jusqu'à un certain point sacrées, elles le sont uniquement en vertu des lois fondamentales de l'État, et ces lois valent sans l'onction et indépendamment de la foi. Or, comme ces lois sous-entendent toujours le droit de légitime défense du peuple à l'égard du prince ou du magistrat, la foi ne pourra faire que ce qui n'est inviolable que conditionnellement, devienne absolument inviolable. La religion n'a donc que faire ici, et, de quelque côté que l'on se tourne, la royauté de droit divin ne présente qu'un non-sens. Et ce fut toute la théorie politique du grand siècle!

Ce qui absout les auteurs de cette doctrine, sans ajouter pourtant à la valeur intrinsèque de leurs idées, c'est qu'ils obéissaient moins à un penchant à la servitude, comme on serait d'abord tenté de le croire, qu'aux entraînements du patriotisme et du sentiment national. Je le dis de Balzac comme de Bossuet. Qu'il y ait mêlé certaines vues personnelles et qu'il ait voulu faire ses affaires et celles de son esprit, je n'ai point de peine à le croire. Mais il serait injuste de ne lui imputer que des motifs mesquins d'intérêt et de vanité. Car, s'il est permis de douter un peu de son cœur, il faut avouer qu'il avait, comme le dit

Descartes, quelque chose d'élevé et de généreux dans l'imagination. Pourquoi n'eût-il point partagé les sentiments de la plus grande partie de la France?

La mort de Henri IV avait consterné le pays, qui craignit d'être replongé dans les guerres civiles et de revoir l'étranger régner sur nos frontières et jusque dans les murs de la capitale. La faible et ruineuse régence de Marie de Médicis, la faveur de Concini, puis celle de Luynes, étaient loin d'avoir dissipé ces craintes, qui ne disparurent que lorsque Richelieu s'empara du roi et du gouvernement. On reconnut alors la vraie politique française, et, tout en souffrant beaucoup de l'extrême tension de l'autorité, on admira le grand et terrible ministre qui étouffait les factions, achevait l'unité du pays en ôtant aux Calvinistes leurs places de sûreté, reculait les frontières vers leurs limites naturelles aux dépens de l'Espagnol et de la maison d'Autriche, et rétablissait partout notre influence avilie et presque anéantie par ses prédécesseurs. Voilà le sentiment qui commença sous Louis XIII et acheva sous Louis XIV l'idolâtrie pour la royauté. J'en retrouve dans le *Prince* des traces manifestes. Il faut en recueillir quelques-unes pour rendre justice non-seulement à Balzac, mais encore à la nation, qui n'a glorifié et divinisé le pouvoir absolu que par un de ces emportements indiscrets de reconnaissance et d'orgueil national, auxquels nous ne sommes que trop sujets.

La France sentait instinctivement qu'elle entrait dans une ère nouvelle, et que le temps était enfin venu de la plénitude de ses forces. De là, son admiration pour Richelieu qui la conduisait violemment au but

désiré. « Je tiens certes mes yeux pour suspects, s'écrie Balzac, et j'ai peine à me croire moi-même, quand je considère le présent et qu'il me souvient du passé. Ce n'est plus la France de dernièrement, si déchirée, si malade, si caduque. Ce ne sont plus (ces) Français, si ennemis de leur patrie, si languissants au service du prince, si décriés parmi les nations étrangères. Sous les mêmes visages, je remarque d'autres hommes, et dans le même royaume un autre État. Il s'est fait une révolution morale, un changement de l'esprit, un passage doux et agréable du mal au bien. » On voulait qu'un Français fût Français et n'eût pas toujours les yeux et le cœur à l'étranger. Il s'ensuivait qu'à la haine religieuse et fanatique se mêlait une certaine malveillance patriotique pour les Huguenots qui, se sentant ou se croyant toujours menacés dans les priviléges où ils mettaient leur sûreté, négociaient incessamment en Allemagne et en Angleterre. « Nous savons, dit Balzac, qu'ils ont divisé les rois et rompu les alliances des couronnes; que leurs harangues séditieuses ont versé le feu et le soufre de tous côtés; qu'ils ont essayé de remuer toute l'Europe contre leur patrie; qu'ils ont été au bout du monde nous chercher des ennemis, et ont fait si peu d'état du nom français qu'ils n'ont point eu honte de se trouver au lever d'un favori d'Angleterre et de plier les genoux devant une puissance étrangère. » Le vieux Malherbe, dans ses lettres comme dans ses poésies, n'est pas moins violent que Balzac.

D'un autre côté, combien n'y avait-il pas de Français à qui le sentiment de la justice et de l'égalité

inspirait des idées ou des paroles comme les suivantes : « Parmi nous, dit Balzac, la peine et la récompense n'ont presque jamais été connues. Les grands ont toujours offensé impunément les petits ; les faibles ont toujours été la proie des plus forts ; on a toujours marché sur ceux qui se sont humiliés. » Enfin, quoique le projet ou le rêve d'une confédération européenne fût encore bien loin de pouvoir se réaliser, ce n'était pas sans un certain orgueil qu'on voyait la maison d'Autriche, avec ses prétentions à la monarchie universelle, partout arrêtée ou affaiblie par nos armes et par notre politique, qu'on protégeait les États protestants d'Allemagne et qu'on pensait à arracher l'Italie aux Espagnols. Balzac a exprimé dans tant d'endroits cette fierté généreuse d'une puissante nation qui croit de sa gloire de protéger les faibles, qu'il est fort difficile de citer. Voici pourtant quelques passages expressifs : Louis « croit qu'un grand roi doit porter ses soins fort avant dans l'avenir et fort loin au-delà de son royaume ; que tous les temps lui doivent être en pareille considération que le présent, et tous les misérables en même recommandation que ses sujets ; qu'il faut que le Montferrat et le Mantouan soient aussi proches de son esprit que les faubourgs de Paris et le derrière du Louvre, et que si, à trente journées de lui, un affligé invoque son nom et implore la justice, il sente en même temps de la diminution à ses maux et du changement à sa fortune. » Puis, devinant ou servant la pensée même de Richelieu, il exhorte les Italiens à se préparer à recevoir un libérateur en sortant de leur assoupissement et de leurs divisions.

« A quoi songent donc aujourd'hui les spéculatifs au pays de Machiavel et de Tacite ? Que prétendent devenir les princes et les peuples qui nous veulent regarder faire les bras croisés ? Si on ne tient ce qu'on leur a promis, pensent-ils être spectateurs, oisifs et immobiles d'une action dont le succès leur est commun par une conséquence inévitable » ?..... Il faut, de nécessité, qu'ils choisissent de deux choses l'une : ou d'être ses sujets (de l'Espagne), ou d'être ses ennemis, et qu'ils regardent lequel ils aiment le mieux, ou de la servitude ou de la guerre. Les choses ne sont pas tellement altérées en leur pays, que la nature n'y ait conservé quelque reste de bonne semence. Elle peut encore susciter des âmes fortes et courageuses de cet antique principe de valeur qui n'est pas éteint, et démêler quelques gouttes de sang purement romain et italien d'avec la masse corrompue. Il n'est pas qu'ils ne se souviennent quelquefois qu'ils sont les enfants des seigneurs de l'Univers..... Il n'est pas qu'y ayant parmi eux tant de Césars, de Pompées, de Scipions, de Camilles, ils n'aient honte de porter ces grands noms et d'obéir cependant à un don Fernand ou à un don Pèdre..... Il est bien honteux qu'ils ne soient habiles ni vaillants que pour autrui, et que leur esprit et leur courage ne travaillent que pour affermir la domination qui les opprime. S'ils font de bonnes actions en Allemagne et aux Pays-Bas, s'ils reviennent de la guerre, chargés de dépouilles et pleins de réputation, c'est la gloire des Espagnols et non pas la leur. Par là, ils n'acquièrent pas des sujets, mais des compagnons de servitude ; ils ne

font pas meilleure la fortune de leur pays, mais ils rendent la puissance de l'étranger plus redoutable...» J'avoue que ce fonds d'idées et de sentiments généreux me réconcilie quelque peu avec le royalisme de Balzac, malgré les exagérations de son zèle et la fausse rhétorique qui dépare tout ce qu'il dit de plus sensé. Balzac se souvient ici de la grande pensée qui animait Henri IV et Sully dans leurs préparatifs contre la maison d'Autriche, et qui alla toujours s'affaiblissant et se rapetissant de Richelieu à Mazarin, de Mazarin à Louis XIV dans son bon temps, jusqu'à ce qu'elle fît place aux égoïstes et puériles ambitions de la conquête pour la conquête, et de la gloire pour la gloire. C'est un honneur pour notre déclamateur angoumois d'avoir eu, au moins par mémoire, quelques idées qu'on chercherait vainement dans les écrivains du grand règne.

Mais de quoi se mêle-t-il de vouloir être meilleur catholique et politiquement plus unitaire que Richelieu? Rien de plus triste en général que ses déclamations contre les Protestants, et c'est à peine si elles mériteraient qu'on daignât s'en souvenir, si elles n'étaient le premier symptôme et comme la première excitation de cette fureur religieuse, d'où devaient sortir, avant la fin du siècle, de si déplorables effets.

Il ne faut pas attendre d'un rhéteur qui ne cherche que le succès et le bruit, ce noble esprit de tolérance qui animait le chancelier de L'Hôpital dès le commencement des guerres de religion et qui lui dictait ces belles paroles: « Le couteau ne vaut contre l'esprit..... La douceur sert plus que la rigueur:

Otons ces noms diaboliques, noms de parti, faction et sédition, luthériens, huguenots, papistes, ne changeons le nom de chrétien. » Balzac pourra écrire au ministre Dumoulin : « Il n'y a pas de loi bien expliquée qui soit contraire à celle de l'humanité et qui ne s'accorde au droit des gens. Si nos opinions sont différentes, il n'est point de nécessité que nos volontés soient désunies. » Mais ce n'est point par esprit de tolérance et de justice; c'est qu'il était dans un moment d'indulgence et de bonne humeur, parce qu'il avait appris que Dumoulin faisait cas de ses écrits. Balzac ne sut, d'ailleurs, jamais se tenir dans les bornes de la tolérance toute politique qui faisait dire à Richelieu dans les États-Généraux, quand il n'était encore qu'évêque de Luçon : « Pour ceux qui, aveuglés de l'erreur, vivent paisiblement sous votre autorité (c'est au roi que Richelieu s'adresse), nous ne pensons à eux que pour désirer leur conversion et pour l'avancer par nos exemples, nos instructions et nos prières, qui sont les seules armes avec lesquelles nous les voulons combattre » Richelieu, à la différence de tant d'hommes politiques qui pensent d'une façon quand ils ne sont rien, et d'une autre quand ils sont en pouvoir, écrivait aux princes protestants d'Allemagne, inquiets du mariage de Louis XIII avec une infante espagnole et du roi d'Espagne avec une fille de France : « C'est avec une terreur panique qu'on appréhende que de l'union des deux couronnes sourde la division de la France : nul ne croira aisément qu'on brûle sa maison pour faire plaisir à son voisin. Les diverses créances ne nous rendent pas de divers États. Divisés en foi, nous

demeurons unis sous un prince. Il se trouvera véritablement division entre nous, non en ce monde, mais en l'autre, non produite par le mariage espagnol, mais par la diversité de religion. » Richelieu se conduisit toujours conformément à cette lettre qu'il écrivit lorsqu'il n'était encore que ministre en sous-ordre, et Balzac, qui voulait plaire au vrai maître de la France, aurait dû comprendre que Richelieu était assez grand pour être plus ministre que cardinal. Mais il était aussi incapable de cette prudence politique de Richelieu que de la charité philosophique ou de l'humanité de L'Hôpital. Rhéteur, sa phrase l'emporte encore plus que ses préjugés ; car il n'est pas si fougueux catholique qu'il n'aime à caresser, à charge de retour sans doute, Dumoulin, Daillé, Conrard, tous protestants très-fermes, mais dont l'approbation n'était pas à dédaigner pour qui ne recherchait que la renommée. Tantôt il parle, quoique avec trop d'emphase, le langage de la saine politique et des hommes modérés ; tantôt il parle celui du fanatisme et du peuple ; le plus souvent même les deux choses sont unies tant bien que mal dans la même page, presque dans la même phrase ; et l'on voit un homme qui ne sait pas distinguer dans les protestants l'opinion religieuse qui est indifférente au bon ordre de l'État, et l'esprit de faction qu'il fallait abattre, mais qui n'est pas inhérent à telle croyance plutôt qu'à telle autre.

L'édit de Nantes avait établi deux choses : l'une excellente et que les bons esprits auraient dû travailler à conserver à tout prix, la liberté de conscience ; et l'autre, mauvaise en elle-même, mais nécessitée

par les circonstances, la concession de certaines places de sûreté pour les Calvinistes. Cette concession ne pouvait être que temporaire, pour calmer les défiances et les craintes trop légitimes de la minorité protestante. Mais, en soi-même (et les protestants auraient dû le comprendre, si leurs inquiétudes n'avaient pas été excitées par l'absurde expédition (1) de Luynes dans le Béarn), un pareil privilége était incompatible avec l'autorité royale et avec l'unité de l'État. Balzac avait donc raison d'écrire (et encore faudrait-il faire de larges coupures pour que tout fût raisonnable dans son discours) : « C'est assez que les Alpes aient été françaises et qu'on parle notre langue sur les terres de nos voisins, sans qu'il faille que dans le cœur de ce royaume il y ait toujours un peuple étranger, qui ne peut souffrir nos anciennes lois ni reconnaître le Dieu de saint Louis et de Charlemagne. Il n'y a plus moyen de cacher cette plaie qui déshonore la face de l'État, ni de laisser ensemble plus longtemps la rebellion et l'obéissance, la bonne religion et la mauvaise. A parler sainement, quelle amitié pourrait-il jamais y avoir entre la maîtresse du logis et la concubine? Quelle monstre naîtrait-il de la monarchie et du gouvernement populaire? Et que serait un souverain dépendant de ses sujets, et son conseil subalterne de leur maison de ville? Certes, si le roi était obligé de donner des villes aux Catho-

(1) Expédition absurde à tous les points de vue: rien n'était plus avantageux politiquement que d'avoir une frontière protestante du côté de l'Espagne. Luynes fit détruire, par la main de Louis XIII, l'œuvre de la mère de Henri IV.

liques à proportion de leur nombre, comme il fait aux autres, il faudrait qu'il allât demeurer toute sa vie à St-Germain, et il ne lui resterait rien que le nom de roi et la campagne de son royaume. Mais ce désordre ne durera pas toujours ou il n'y a pas de véritable augure ; et la raison veut, aussi bien que la nature, que les choses reprennent leur ancienne forme. Ce serait offenser celui qui a promis à la France de la faire durer plus que toutes ses maladies (1), de croire qu'il lui eût donné des remèdes contre les Goths, les Maures et les Anglais, pour la laisser aujourd'hui mourir par les mains d'une poignée de rebelles..... Pour moi, je trouve qu'on obligerait fort les Huguenots de donner un repos certain à leur esprit défiant et de leur ôter tout d'un coup toutes leurs peurs et toutes leurs espérances. Quand ils ne seront plus en peine de faire des assemblées et que leur vie sera libre de la crainte des supplices ; quand, dis-je, nous et eux (nous) jouirons d'une sûreté commune, il est très-vrai que leur condition en sera beaucoup meilleure. » Voilà, en effet, surtout dans les derniers mots, ce que demandait la saine politique et ce que ne désavouaient ni la justice ni l'humanité ; mais de croire que la fin de l'hérésie était nécessaire : que Dieu « l'avait réservée au siècle de Louis XIII ; qu'il n'y avait personne si vieux ni si malade qui ne pût légitimement espérer de vivre plus que le Calvinisme ; que,

(1) Où ? Dans quelle prophétie ? Par la bouche d'Isaïe, de Jérémie, d'Ézéchiel ou des petits prophètes ? C'est, sans doute, dans l'exergue de nos monnaies ; mais ce n'est pas précisément là une promesse de Dieu. L'histoire donne pourtant raison à Balzac.

puisque la ruine de l'hérésie était écrite dans le ciel de la même sorte que le Jugement dernier et que la fin du monde, ce serait résister à la volonté de Dieu et combattre sa providence, que de laisser cette grande œuvre inachevée et de ne point terminer une chose dont l'événement était infaillible ; » c'était se bercer de chimères fanatiques et donner à la royauté les plus funestes conseils. L'intelligence de Balzac semble offusquée par les passions populaires autant que par les fumées de la rhétorique. Il appelle l'hérésie une peste, la mère et la nourrice des factions. A ses yeux, les Huguenots sont des bêtes sauvages, des ennemis publics, « nés à la ruine du monde, et il n'y a personne qui n'ait quelque sujet de s'en plaindre. » N'ont-ils pas violé ce qu'il y a de plus saint et de plus auguste parmi les hommes ? N'ont-ils pas troublé le repos de la chrétienté ? « Je sais bien, écrit-il, que le roi ne saurait faire changer de naturel à l'hérésie et que, quoiqu'il la flatte, elle sera toujours ennemie de son autorité et rebelle à ses commandements. Tout le temps qui s'est passé depuis la naissance de cette opinion jusqu'à cette heure a plutôt été un interrègne et une suspension de la puissance légitime que la véritable suite de l'ancien gouvernement de nos pères. Il a fallu que les rois aient fait un serment contraire à celui de leur sacre, et qu'ils se soient obligés de prendre la protection de ceux dont ils venaient de jurer d'entreprendre la ruine (1). Ils ont reçu de leurs

(1) Sans doute, le serment de leur sacre, imaginé dans des temps déplorables, était absurde. Henri IV et ceux qui le suivirent n'é-

sujets les conditions de la paix qu'ils avaient accoutumé de leur donner; et sans mettre en avant qu'au milieu de leurs États il y a des villes qui sont frontières, et que la France n'est pas plus divisée de l'Espagne et de l'Angleterre par la mer et par les montagnes que d'elle-même par l'hérésie, qui ne sait que c'est elle qui ramasse tous les mécontentements des grands et les brouilleries de cour pour troubler notre repos une fois l'an, et qu'elle a été ou la mère ou la nourrice de toutes les factions que nous avons vues? » Un peu de calomnie ne fait pas de mal, et il est toujours bon de présenter comme des factieux ceux qui ont l'esprit assez mal fait pour ne point consentir à se laisser égorger comme un vil bétail, eux, leurs femmes, leurs pères et leurs enfants. N'était-ce point les furieux dont Balzac imite le langage, qui avaient causé ces divisions et ces troubles dont il se plaint? N'était-ce pas eux qui les entretenaient par leur religion forcenée, et qui divisaient plus la France d'avec elle-même qu'elle n'était séparée par les montagnes et par la mer de l'Espagne et de l'Angleterre? Mais enfin que voulait Balzac? Nos rois devaient-ils donc s'exposer à renouveler Jarnac, Coutras, Montcontour et la St-Barthélemy, pour être fidèles à une clause imprudente et absurde du serment de leur sacre? Balzac n'en savait trop rien. « Je me figurais, écrit-il à propos du siége de Montauban, qu'un de ces jours les hérétiques seraient au nombre

taient point tenus, pour être fidèles aux sanglantes aberrations du moyen-âge, de faire des St-Barthélemy ou des exterminations albigeoises. Un rhéteur ou un fanatique peut seul s'étonner et se scandaliser de l'édit de Nantes.

des choses passées ou que, pour le moins, ils porteraient des chapeaux jaunes et iraient une fois par semaine au sermon comme les Juifs d'ici (de Rome.) » Destruction ou pour le moins humiliation des hérétiques, voilà ce qu'il demande de sang-froid et sans avoir l'excuse d'une foi vive et exaltée. Mais il ne désespère pas qu'on arrive à l'extirpation même de l'hérésie, et il y pousse de toutes les forces de sa rhétorique. « Selon lui, c'est un ouvrage qui ne coûtera pas tant à faire au roi qu'un favori et que toute la chrétienté exige de lui comme une dette héréditaire que le feu roi son père lui a laissée. » Henri IV léguant à son fils la destruction de la plus noble partie de son œuvre ! L'auteur de l'édit de Nantes, complice de ceux qui en voulaient la révocation sanglante ou tout au moins pleine de violences et de douleurs !

L'histoire ne devrait pas s'arrêter sur ces extravagances d'un rhéteur, si l'on ne faisait réflexion qu'il a été le prosateur le plus célèbre de son temps, qu'il n'a pas seulement influé sur le style, mais encore sur la pensée de la génération suivante, et que d'ailleurs il a exprimé cette partie de l'opinion publique qui devait enfin triompher sans aucune protestation, à la honte comme au détriment de la France. On ne sait pas assez combien les écrivains tels que Balzac et Malherbe, non moins enragé que Balzac contre les Protestants, ont pu faire de mal en s'adressant à des passions toujours frémissantes et soutenues par une hiérarchie aussi formidable que la hiérarchie catholique. Pour s'en rendre compte, il faut voir comment beaucoup de personnes jugeaient la conduite de Richelieu, si prudente, si ferme, si juste à l'égard des

réformés du dedans, si politique et si habile avec ceux du dehors. Tandis que les écrivains à la solde du cardinal vantaient la prise de La Rochelle, non comme un acte de politique, mais comme un acte de piété, et que Richelieu avait le tort de la présenter sous ce faux jour à son maître, ses ennemis, connaissant bien le faible de l'opinion publique, traitaient le ministre de mauvais chrétien à cause de ses alliances avec l'Allemagne, et ne l'appelaient dans leurs pamphlets que le Cardinal de La Rochelle. Écoutons l'abbé de Morgues, malgré son mauvais style. Il apostrophe Haï, un des hommes du ministre. « Écrivez donc pour les Frères ignorantins desquels le cardinal est protecteur, qu'il a été porté à l'entreprise de La Rochelle par le zèle de la religion, et que son extrême affection au bien de l'Église et de l'État l'attachèrent (*sic*) à ce siége. C'est un discours pour amuser le simple peuple, qui s'imagine que l'Évangile n'est en sûreté que depuis qu'on a rasé le bastion que les Rochelais appelaient de l'Évangile ; que la lumière de la foi éclatera davantage après la ruine de la tour de la Lanterne, et que la digue a arrêté le cours des opinions de Luther et de Calvin. Ceux qui savent l'histoire du temps ne peuvent ignorer que le cardinal n'ait fait la déclaration par écrit et scellée du grand sceau de France, qu'il n'attaquait point l'opinion, mais la rebellion. Nous ne voyons pas aussi qu'il ait rien fait en France pour l'avantage de l'Église, et nous savons qu'il l'a cruellement persécutée en Allemagne et aux Pays-Bas. Il est vrai que, devant le ministère du cardinal, le roi entreprit le voyage de Béarn pour rétablir les ecclésiastiques dans leurs

biens; il est aussi très-vrai que les conseils du cardinal empêchent que les évêques et abbés d'Allemagne ne soient remis dans leurs bénéfices, et qu'il avait voulu ruiner la ligue qui avait été faite pour ce sujet. Il est assuré que le zèle du roi a désiré l'extinction des opinions contraires à la foi ; mais le cardinal en a si peu de soin qu'il n'a point ôté en aucun lieu de France l'exercice de l'hérésie ; et par ses assistances d'hommes et d'argent, il l'a établie en plus de dix mille paroisses, et a mis le presche dans Nancy et dans le Pont-à-Mousson, villes très-catholiques. Si la piété du roi a fondé trois ou quatre monastères dans La Rochelle, l'impiété de son ministre en a fait saccager ailleurs plus de vingt mille. Il a eu un extrême regret de la mort du roi de Suède qui avait, comme il a dit souvent, le dessein de faire un trou au monde, de raser la ville de Rome qu'il appelait Babylone, et de sonner le dernier coup de la messe partout où il passerait. Quand les conseils du cardinal auraient apporté quelque petit avantage à la religion dans la France, ce qui n'est pas, il faut avouer que, notre créance étant semblable partout et toutes les églises n'en faisant qu'une, c'est un même crime de les violer en quelle part (1) du monde qu'elles soient. Un cardinal, qui est prince de l'Église universelle, est obligé d'en avoir un soin égal, s'il ne veut confesser qu'il est indigne de l'habit et de la qualité qu'il porte. Il pourra peut-être trouver quelques exemples des enfants de Dieu qui se sont servis de l'assistance des

(1) *Quelque part que* semblait un solécisme à l'abbé de Morgues. Il accuse, à tort ou à raison, Balzac de cette innovation.

hérétiques et païens pour se garder d'oppression; mais il n'en trouvera point d'aucun qui ait été estimé chrétien, ayant ému et assisté les hérétiques pour troubler la paix des princes catholiques, envahir leurs États et l'ancien patrimoine de leur maison ». Heureusement, Richelieu ne prit conseil ni de ses admirateurs comme Balzac, ni de ses ennemis comme l'abbé de Morgues. Plus homme d'État que prince de l'Église, il sut réduire les protestants de France sans violer leurs droits d'hommes et de citoyens; et au lieu d'entrer dans une ligue où la France eût été à la remorque de l'Autriche sous la fausse apparence du bien de la religion, il se servit des réformés de l'Allemagne et des Pays-Bas pour mâter Sa Majesté apostolique, l'Empereur, et Sa Majesté catholique, le roi d'Espagne.

Je ne dois pas terminer les diatribes de Balzac contre les Huguenots sans montrer quelles fausses idées il se faisait, ainsi que beaucoup de catholiques, de la puissance et de la solidité de la Réforme en Allemagne, en Hollande et en Angleterre. Lorsqu'une opinion religieuse s'est emparée de la croyance des peuples, la saine politique, non moins que le respect des droits sacrés de la conscience, conseille de la considérer comme un fait accompli sur lequel il n'y a plus à revenir, si ce n'est par les moyens de persuasion, mais sans compter beaucoup sur ces moyens. Il faut supposer que cette opinion est sincère et par là même d'une invincible opiniâtreté; et la plus fausse comme la plus funeste appréciation, c'est de s'imaginer qu'elle a pu s'imposer et qu'elle peut se détruire par un coup de l'autorité. Nos catholiques de France se sont toujours persuadé que le schisme

d'Angleterre n'a eu d'autre raison d'être qu'un caprice amoureux et despotique de Henri VIII, qu'il faillit disparaître par un autre caprice de Marie-la-Sanglante, et qu'on devait par conséquent espérer que ce qu'un roi avait fait, un autre roi pourrait le défaire. De là les espérances bien connues qu'ils conçurent sous Louis XIV, lors du rétablissement de Charles II et surtout à l'avènement du roi Jacques. Mais ce qui est moins connu, c'est qu'ils aient nourri les mêmes chimères au sujet de Charles I[er], marié à une princesse catholique, Henriette de France. « Puisqu'il est vrai, dit Balzac, que la persécution cesse en Angleterre et que le roi se lasse de nous donner des martyrs, peut-être que, d'ici à quelque temps, il mettra tout-à-fait les âmes en liberté et que ce qu'il fait, c'est toujours un pas pour retourner à l'Église sa mère. Quant à moi, je ne désespère pas de sa conversion que tous les gens de bien demandent au ciel à chaudes larmes. Au contraire, sachant qu'il a l'esprit raisonnable et qu'il peut être persuadé sur une chose dont il délibère, je m'assure qu'il trouve tous les jours la vérité dans l'Instruction que le grand-cardinal Duperron lui a laissée, et partant que la vérité sera la plus forte en son royaume, sitôt que sa conscience sera pour elle. Et en effet, il ne fut jamais de puissance si absolue ni d'autorité mieux établie que la sienne; et, si mon auteur ne me trompe point, ses prédécesseurs ne savaient que c'est de régner au prix de lui, non pas même celle (1) qui s'est jouée

(1) Singulière manière de désigner Élisabeth, comme si elle avait fait tomber autant de têtes que sa sœur, Marie-la Catholique !

de tant de têtes et qui a été plus heureuse qu'il n'eût été besoin pour le bien commun de la république chrétienne. Il est certain que l'Angleterre a cru autrefois en Dieu; mais aujourd'hui elle croit seulement en son prince, et la religion ne fait qu'une partie de l'obéissance qui lui est rendue : de sorte que, s'il voulait mettre en la place de tous les points de la foi toutes les fables de la poésie, il trouverait assez de complaisance en ses sujets pour se porter à sa volonté, et se persuader qu'il peut rendre juste tout ce qu'il feint et injuste tout ce qu'il condamne.... Il est à croire que la Providence veut se servir de l'aveuglement de ce peuple pour procurer son salut et le faire rentrer dans l'Église par la même porte qu'il en est sorti. » Quelle sottise insolente! Quel ridicule mépris de la foi et de la conscience de tout un peuple! Pour peu qu'on sache l'Histoire d'Angleterre, et qu'on se représente soit l'ardeur des puritains et des autres sectaires auxquels eut affaire Charles Ier, soit, en remontant dans les âges, le mouvement excité par Wicklef et les plaintes éternelles des barons avec leurs menaces répétées de séparation et de schisme contre les Verrès de la Rome des papes, on tombe de son haut en lisant cette page étourdie de l'*empereur de l'éloquence*, et l'on est encore plus surpris que Bossuet ne fasse que répéter magistralement le même fonds d'idées non-seulement dans son oraison funèbre de la reine d'Angleterre, mais encore dans son *Histoire des variations*, et que ce soit pour la plupart des catholiques instruits la pure vérité historique. Mais passons. Ainsi ce n'était pas assez pour notre rhéteur angoumois de pousser le roi de

France contre ses sujets de la religion, il croyait encore que ses lettres auraient assez de crédit, par le bruit qu'elles faisaient, pour porter le roi d'Angleterre à revenir sur une révolution accomplie depuis un siècle, et d'autant plus irrévocable qu'elle s'accordait merveilleusement avec le tempérament du peuple anglais et avec l'esprit de ses libres institutions. C'était conseiller au malheureux Charles de porter un peu plus tôt sa tête sur l'échafaud de Wite-Hall (1).

Mais d'où venaient à Balzac de telles idées ? car enfin l'on ne voit pas que sa foi ait jamais été bien ardente, et sans en croire Théophile qui l'accuse d'avoir été plus que libertin dans ses opinions, alors qu'ils parcouraient ensemble la Hollande, ses avances et ses caresses à un certain nombre de protestants, alors distingués par leurs talents ou par leur position littéraire, prouvent assez que le fanatisme était plus dans sa tête et au fond de son écritoire que dans son cœur. C'est qu'il était ou qu'il affectait d'être un de ces conservateurs outrés, voulant que « les nouveautés, comme il dit, ne fussent plus reçues que pour les couleurs et la façon des habillements, et que le peuple laissât aux mains de ses supérieurs la liberté, la religion et le bien public, » afin « que du gouvernement légitime et de la parfaite obéissance, naquît cette félicité que les politiques cherchent et

(1) On peut lire dans l'*Histoire des variations* un conseil tout semblable de Bossuet, juste quelques mois avant le détrônement de ce pauvre sire, Jacques II, dont il n'a pas tenu à nos Français qu'on ait fait un martyr et un saint.

qui est la fin de la vie civile. » C'est que, tenant pour la monarchie et pour les priviléges dont il espérait bien profiter, il sentait instinctivement le rapport naturel qu'il y avait entre la Réforme et la liberté populaire, et qu'il était effrayé des tendances démocratiques de nos huguenots, tendances qu'il exagérait d'ailleurs singulièrement, et comme pour monter le ton de son éloquence. « Il ne faut pas que vous vous mépreniez, écrit-il à un de ces amis vrais ou supposés auxquels s'adressent ses lettres, ni que l'exemple de nos voisins soit cause que vous vous flattiez de quelques espérances. Ce n'est qu'aux Pays-Bas qu'il semble que Dieu favorise les révoltés. Partout ailleurs il est du parti de la royauté et veut que nous laissions à sa providence le changement des États et la punition des princes, sans toucher à une chose qu'il s'est entièrement réservée. Pour moi, comme je trouve bon que la puissance souveraine soit modérée par le conseil des gens de bien, je n'ai pas approuvé qu'elle fût affaiblie par la désobéissance des rebelles. La liberté ne doit pas être plus éloignée de la servitude que de la licence; et pour qu'un État soit heureux, il faut qu'un prince aime des sujets qui le redoutent. Vous m'avouerez que ceux de La Rochelle n'ont pas été jusqu'ici de cette opinion : ils veulent toujours avoir quelque chose qui les dispense de l'obéissance ; et s'ils étaient assurés que le roi se fît demain huguenot, encore aujourd'hui ils seraient catholiques. C'est un peuple ennemi de l'ordre et de la police. Il ne peut souffrir que la tête soit au-dessus des autres parties du corps ; ils voudraient ou dégrader ou éteindre toute noblesse. Ne vous mêlez

donc point, si vous me croyez, avec ces gens-là, qui haïssent en partie le roi à cause qu'il est le premier gentilhomme de son royaume, et qui vous ôteront d'abord tous les avantages que votre naissance vous a donnés sur ceux qui sont au-dessous de vous. Parmi eux, un artisan sera bien fondé de vous disputer la préséance, et il vaut beaucoup mieux être de la maison de ville que de celle de Rohan ou de La Trémouille. Et si cela est, voulez-vous employer votre bien et votre fortune à maintenir une si honteuse tyrannie ? » L'administration de Richelieu, celle de Mazarin, les premières années du règne personnel de Louis XIV prouvèrent bien que l'existence du Protestantisme n'est pas plus incompatible dans un État avec l'existence de la monarchie absolue qu'avec celle de la noblesse. Mais il est très-vrai, d'un autre côté, que le despotisme est entraîné par sa nature à vouloir régner en toute chose, et qu'il pouvait arriver un jour que la Réforme fût une occasion de révolte, si le roi voulait faire passer son joug jusque sur la conscience de ses sujets.

Cela n'embarrassait Balzac que médiocrement : il était sûr d'être du parti du prince et que ses principes n'éveilleraient point de soupçon. Il fait profession de la soumission la plus absolue à l'autorité, et sa docilité ne sent aucunement le besoin de la liberté de penser. « Nous ne sommes pas venus au monde, dit-il, pour faire des lois, mais pour obéir à celles que nous avons trouvées et nous contenter de la sagesse de nos pères, comme de leur terre et de leur soleil. Et puisque même aux choses indifférentes la nouveauté est blâmée, et que les rois ne quittent

pas les lys pour prendre des tulipes en leurs armes, à combien meilleur droit devons-nous conserver les anciens fondements de la religion, qui est d'autant plus pure que par sa vieillesse elle s'approche davantage de l'origine des choses, et qu'entre elle et le principe de tout bien il y a moins de temps qui l'a pu corrompre ! »

Au moment où Descartes écrivait le *Discours de la Méthode* et les *Méditations;* lorsque déjà Bacon avait appelé la science à la conquête de l'univers; lorsque Galilée, marchant sur les traces de Képler et de Copernic, démontrait le vrai système du monde; lorsque toutes les puissances de l'esprit, délivrées et surexcitées par la Renaissance, tendaient à se développer dans toutes les directions : Balzac écrivait cette belle déclamation sur l'impuissance incurable de la raison : « Véritablement, quelque débauché qu'ait été mon esprit, je l'ai toujours soumis à l'autorité de l'Église et au consentement des peuples, et comme j'ai cru qu'une goutte d'eau se pouvait beaucoup plus aisément corrompre que la mer, j'ai pensé de même que les opinions particulières ne sauraient jamais être si saines que les générales. Un pauvre homme, qui ne se connaît que par le rapport d'autrui ; qui perd l'esprit dans la considération des moindres ouvrages de la nature ; qui, depuis tant de siècles, ne peut trouver les causes des débordements d'une rivière, ni des intervalles de la fièvre tierce ; comment peut-il parler hardiment de cette majesté infinie, devant laquelle les anges se couvrent la face de leurs ailes et le ciel s'abaisse jusqu'aux abîmes ? Il ne nous reste que la seule gloire de l'humilité et

de l'obéissance ; et, puisqu'il est certain que la raison des hommes ne s'étend pas si loin que la vérité des choses, au lieu de plaider les points de la religion, il nous doit suffire d'en adorer les mystères. Autrement, certes, si nous voulons aller plus avant et chercher la raison de ce qui a été inconnu à toute la philosophie et qui s'est caché aux sages du monde, nous ne remporterons rien d'une si profane curiosité que l'éblouissement de nos yeux et la confusion de notre esprit. » Voilà ce que Balzac écrit à plusieurs reprises dans ses *Lettres*, ce qu'il répète non moins magnifiquement dans le *Socrate chrétien*. Je doute, toutefois, que l'esprit humain se rende jamais à ses conseils, même en théologie. Il faut qu'il se remue et qu'il s'agite ; et lorsque, par une cause ou par une autre, il se trouve réduit à une inaction apparente, regardez bien et vous verrez qu'il est sans cesse en travail et qu'il enfante alors fantômes sur fantômes, au lieu de ces vérités utiles sur la nature et sur l'homme, qu'on ne conquiert, il est vrai, qu'au risque de se tromper mille fois. Si Balzac consent à « ne rien croire de plus véritable que ce qu'il a appris de sa nourrice, » ce n'est pas une raison de calomnier ceux qui ne croient pas comme lui, et, par exemple, de présenter Théophile comme un monstre, parce qu'il était poursuivi par le P. Garasse, ni Vanini, parce qu'il venait d'être brûlé vif, comme « un réprouvé abominable, qui a noirci son siècle par sa naissance, et souillé par sa vie et par sa mort notre pays et le sien. » Mais, puisqu'on a la manie de faire le théologien, où est cet *obsequium rationale* que saint Paul et après lui tous les Pères de l'Église demandent à

l'âme intelligente ? J'ai peur que cette soumission absolue à l'autorité et au consentement des peuples ne cache une lâcheté de cœur qu'on déguise sous de grandes paroles. Et véritablement, je crois que Balzac a laissé échapper son secret, lorsqu'il a écrit à son prétendu noble protestant : « Après tout, la raison veut que les plus forts soient les maîtres des autres. » Voilà le grand mot lâché ! Quoi ! vous ne voulez pas croire ce que le roi ordonne, diront à satiété les missionnaires bottés ou mitrés de Louis XIV ! Après tout, la raison veut que les plus forts soient les maîtres des autres, nous dit ici Balzac. C'est le même sentiment de part et d'autre, le respect servile de la force et le mépris superbe de la conscience et de la liberté. J'ai toujours soupçonné que l'autorité, séparée de la raison, n'est autre chose que la force pour ceux même qui en parlent d'un ton si haut ; et j'étais sûr de trouver l'aveu de cette triste vérité dans Balzac en fouillant bien ses ouvrages. S'il humilie si fièrement la raison devant l'autorité, il ne faut pas s'y tromper malgré la pompe de ses paroles : c'est qu'il trouve plus de sûreté à se ranger au parti du maître et des gros bataillons.

On comprend le dégoût que devaient inspirer à ce bel-esprit les énormes élucubrations des scolastiques. En cela, Balzac était bien de son temps et se montrait plus novateur qu'il ne croyait. Oui, selon ses vives expressions, « ces montagnes d'écritures accablent les têtes et n'édifient point les esprits. Ces volumes se font d'un débordement d'humeurs corrompues, se grossissent des superfluités et des excréments de l'esprit humain. Les monosyllabes des sages valent

bien mieux que tant de chapitres et de paraphrases, que tant de distinctions, de divisions et de subdivisions. » Mais je ne sais s'il n'y avait pas plus de sincérité et de foi dans les auteurs de ces gros volumes que dans celui qui dit plaisamment et d'un ton assez cavalier, au sujet de tous ces travaux théologiques : « Les plus courtes folies sont les meilleures. » Voici, dans tous les cas, des préceptes et des conseils qui ne dénotent, selon moi, qu'un médiocre intérêt pour les vérités qu'on fait profession de respecter et d'adorer avec tant d'étalage. « Qu'on se défasse de l'ambition de pénétrer plus avant (que les anciens Pères) dans un pays qu'ils ont connu et qu'ils ont appréhendé. Ils ont fait toutes les découvertes. Ils ont achevé toutes les conquêtes. Il ne faut plus songer à découvrir ni à conquérir. Il vaut mieux vivre de ses rentes et jouir à son aise de leurs peines, en leur rendant l'honneur qu'ils ont mérité et la reconnaissance qui leur est due. » Si, comme le dit Balzac, « la parole de Dieu est toujours difficile, toujours obscure après mille et mille expositions, » et si c'est afin que « Dieu enseigne toujours et que l'homme étudie toujours sous lui, que Dieu soit toujours le maître, et l'homme toujours l'écolier ; » il ne faut donc pas se contenter de jouir du travail d'autrui, ni ne rien découvrir par soi-même et par ses propres efforts. Mais Balzac ne se pique pas de tant de conséquence, parce que la phrase est la seule chose qu'il prenne au sérieux.

N'y a-t-il pas une grande légèreté dans cette fin de non-recevoir qu'il oppose aux réformés ? « Nous ayant donné le mystère de la Trinité et celui de

l'Incarnation, ils ne se sont rien réservé après cela. Par la concession de ces deux grandes, étranges, étonnantes vérités, ils ont renoncé à la liberté de leur esprit, et cette liberté est une chose qui ne se peut ni perdre, ni conserver que tout entière. La même autorité qui les assure de la certitude du symbole des Apôtres les assure de la validité de toutes les autres pièces de la religion, et ils ne sont pas mieux fondés de la contester ici que là. L'autorité étant infaillible, elle est infaillible partout, elle est également infaillible. Le chrétien, étant captif de la foi et non pas juge de la doctrine, doit obéir à la voix qui parle sans délibérer sur les paroles. On n'a plus droit de rentrer dans les termes de la première franchise de l'homme, quand on a subi le joug de Dieu dominant et victorieux. Il n'est pas temps de vouloir se servir de la raison après l'avoir soumise à la foi. Quel jeu, je vous prie, serait celui-là de quitter tantôt sa raison et tantôt de la reprendre, de choisir dans le Christianisme certains endroits qui plaisent, et de rejeter les autres qui ne plaisent pas, d'être demi-incrédule et demi-croyant? Ce serait capituler avec Jésus-Christ et faire des conditions avec l'Église. Ce serait faire quelque chose de pis, et passer de la complaisance au démenti, en lui avouant une partie de ce qu'elle nous propose à croire, et lui soutenant que le reste est faux. » Laissons Balzac continuer ses métaphores et ses antithèses. Aussi bien nous n'en avons déjà que trop cité. Mais quel principe pose-t-il là? Je n'entre pas plus qu'il ne fait dans la question de savoir si les Protestants ont tort ou raison de rejeter tel ou tel dogme, tel ou tel mystère, tel ou

tel sacrement des Catholiques, comme contraires à la tradition de la primitive Église. Je prends la chose *in abstracto* et je dis que le principe, posé étourdiment par Balzac, mène plus loin qu'il ne pense. Quoi! parce que j'admets sur la foi d'un livre révélé deux mystères incompréhensibles, je serais tenu d'accepter pour article de foi tout ce que la subtilité, l'ignorance et la crédulité auraient pu ajouter à cette tradition première? Ma raison serait tellement enchaînée que je n'aurais plus le droit d'examiner si ce qu'on me dit est contenu réellement ou virtuellement dans les Livres saints, si des dogmes et des sacrements, dont on sait la date, sont des conséquences légitimes et nécessaires que je ne saurais rejeter de ma créance sans cesser par cela même d'être chrétien? Jamais l'Église n'a exigé un tel abandon, une telle abdication de la raison. Que serait, en effet, devenue la foi chrétienne, si l'on eût admis dans l'origine que, du moment qu'on accorde l'Incarnation et la Trinité, on ne doit plus être difficile sur le reste? De quel droit aurait-on arrêté le débordement de l'intempérance des Gnostiques orientaux, qui multipliaient à l'infini le mystère et le miracle? Celui qui croit à l'infaillibilité de l'Église n'a qu'à s'assurer de la suite de la tradition et il n'en demande pas davantage. Quant à celui qui n'admet pas cette infaillibilité absolue ou qui ne l'attribue qu'à la parole de Dieu, consignée dans les Écritures, le plus simple est peut-être de ne pas discuter avec lui. Mais il ne faut pas croire que ce soit lui fermer la bouche de lui dire: « Vous recevez l'Incarnation et la Trinité, parce que vous trouvez ou croyez trouver évidemment ces mystères dans l'Évan-

gile; donc vous devez recevoir tout ce que Rome enseigne, quoique cette tradition vous paraisse formellement contraire à l'Écriture. » Je comprendrais ce langage dans un incrédule. Comme il n'y a point, à ses yeux, de raison de s'arrêter dans le surnaturel et l'irrationnel, dès qu'on s'est engagé dans cette voie, il ne comprend pas qu'on chicane sur le plus ou sur le moins. Mais entre chrétiens, de quelque secte que l'on soit, il y a une règle suprême, la parole de Dieu. Si un dogme n'est point à un degré quelconque dans l'Écriture, il n'est rien, puisque tout doit être bâti sur ce fondement. L'Écriture, voilà ce qui arrête et doit arrêter l'imagination dans les espaces infinis du surnaturel.

Une chose peut être gênante pour ces croyances sans conditions, telles que les veut Balzac : c'est la critique historique. Aussi en fait-il bon marché, et l'on peut voir avec quelle énergie Bossuet, plus tard, la repousse, quand elle veut s'ingérer dans les matières de la foi. Pour Balzac, il en parle en homme indifférent à l'erreur ou à la vérité. L'histoire ecclésiastique (Tillemont, Fleury et tous ceux qui l'ont traitée sérieusement en conviennent) a besoin d'être nettoyée d'un grand nombre de récits, de légendes, de traditions apocryphes et controuvées qui ne tendent pas à moins qu'à la déshonorer. S'il y a des actes authentiques de la vie des saints et des martyrs, il y en a beaucoup plus qui sont loin d'avoir ce caractère. S'il y a des ouvrages qui appartiennent bien réellement à tel ou tel Père à qui ils sont attribués, il y en a qui assurément n'en sont pas. Or, l'authenticité d'ouvrages tels que l'*Iliade* ou l'*Odyssée* n'a

qu'une faible importance, si ce n'est pour la curiosité ; les interpolations qui ont pu s'y glisser n'ont rien de bien fâcheux, pourvu qu'elles soient belles et intéressantes ; mais il n'en saurait être ainsi ni des ouvrages supposés, ni des interpolations, quand il s'agit de livres sur lesquels les croyances s'appuient. Il faut que l'authenticité de ces livres et de leur contenu soit bien et dûment établie. Balzac ne semble pas avoir senti l'importance et la nécessité de ce contrôle, et il écrit avec sa légèreté habituelle : « Loin de disputer à saint Denis (l'auteur supposé des *Noms divins*) la qualité d'aréopagite, je ne m'oppose même pas au cardinalat de saint Hiérome (1), et quand il ne tiendrait son chapeau rouge que de la faveur des peintres et de la crédulité des peuples, je ne veux point lui faire un procès sur les ornements de son portrait. »

Quel heureux rapprochement ! qu'il montre de bon goût et qu'il est concluant ! le cardinalat plus que douteux de saint Jérôme et l'authenticité de livres attribués à un chrétien du Ier siècle, tandis qu'ils ne peuvent être que d'un écrivain du IVe ou du Ve ! Il importe assez, ce me semble, lorsque l'on veut suivre le fil de la tradition, de ne point donner à un contemporain des Apôtres les opinions d'un mystique qui vécut quatre siècles plus tard. Et même, si l'on faisait intervenir le chapeau de saint Jérôme dans l'histoire de l'institution du cardinalat, il ne serait pas si inutile de savoir si Jérôme a pu être ou non cardinal. Non content de

(1) Jérôme, selon le langage vulgaire, Hiéronyme et non Hiérome, selon la vérité linguistique.

cette spirituelle et impertinente saillie, Balzac ajoute : « Ils (les faussaires) ont cru que la vérité était quelquefois trop courte et trop maigre, et qu'en ce cas-là il n'y avait pas de mal de l'allonger ni de la grossir par leurs inventions. Sur ce fondement, ils ont été encore les médiateurs de cette belle amitié contractée entre saint Paul et Sénèque, quelque temps après leur mort ; ils se sont imaginé qu'ils faisaient une bonne œuvre de mettre bien ensemble deux hommes si vertueux, et que ces deux hommes, vivant en même temps et dans une même ville, s'ils n'ont été amis, ils le devaient être. Il n'y a rien en cela qui offense la vraisemblance ni qui choque la chronologie. Vos gens de l'antiquité profane sont bien plus licencieux et bien plus téméraires. Votre Virgile a bien marié un homme et une femme qui non-seulement ne se sont jamais vus en toute leur vie, mais qui ont été éloignés l'un de l'autre de plus de cent ans. Je ne dis rien pour cette fois du régent Pythagore et de l'écolier Numa..... Pour cela, il ne faut battre personne, ni sauter aux yeux de ses amis. » Non, sans doute ; mais comparer une histoire telle que l'*Histoire ecclésiastique* avec l'*Énéide*, ou avec des traditions fabuleuses sur des personnages qui n'ont peut-être jamais existé, ne paraître pas demander plus d'exactitude et de certitude à l'une qu'à l'autre, si Balzac y eût réfléchi, il eût vu combien de pareils rapprochements sont inconvenants. Ce n'est pas seulement de l'incuriosité, c'est de l'indifférence et du mépris. L'histoire profane elle-même doit être débarrassée, autant que possible, des anachronismes, des fables, des erreurs ou des men-

songes, et nous employons pour cela toutes les ressources de l'érudition, parce que l'histoire ne peut être un enseignement qu'autant qu'elle porte sur des faits réels. A plus forte raison faut-il que l'histoire ecclésiastique soit purgée de tout ce qui n'est pas vrai ; et dans le cas où il y a doute, il faut marquer que la chose n'est point certaine. Mais il semble que l'histoire n'ait été pour Balzac qu'une matière à éloquence, comme elle le fut, en général, pour le XVII[e] siècle.

Il ne reste plus qu'à ajouter quelques mots sur certaines vues du *Socrate chrétien*, qui semblent anticiper sur l'*Histoire universelle* de Bossuet. L'inspiration fondamentale du *Discours sur l'Histoire universelle*, c'est le gouvernement direct de la Providence dans l'histoire. Balzac a exprimé la même idée dans un langage déjà digne de celui dont l'éloquence devait faire oublier sa rhétorique. « Il faut toujours en venir là, dit-il. Il est très-vrai qu'il y a quelque chose de divin ; disons davantage : il n'y a rien que de divin dans les maladies qui travaillent les États. Ces dispositions et ces humeurs dont nous venons de parler, cette fièvre chaude de rebellion, cette léthargie de servitude viennent de plus haut qu'on ne s'imagine. Dieu est le poète, et les hommes ne sont que les acteurs. Ces grandes pièces qui se jouent sur la terre ont été composées dans le ciel, et c'est souvent un faquin qui en doit être l'Atrée ou l'Agamemnon. Quand la Providence a quelque dessein, il ne lui importe guère de quels instruments et de quels moyens elle se serve. Entre ses mains tout est foudre, tout est tempête, tout est déluge, tout est Alexandre, tout

est César. Elle peut faire par un enfant, par un nain, par un eunuque, ce qu'elle a fait par les géants et par les héros, par les hommes extraordinaires. Dieu dit lui-même de ces gens-là, qu'il les envoie dans sa colère et qu'ils sont les verges de sa fureur. Mais ne prenez pas ici l'un pour l'autre. Les verges ne piquent ni ne mordent d'elles-mêmes, ne frappent ni ne blessent toutes seules. C'est l'envoi, c'est la colère, c'est la fureur qui rendent les verges terribles et redoutables. Cette main invisible, ce bras qui ne paraît pas donnent les coups que le monde sent. Il y a bien je ne sais quelle hardiesse qui menace de la part des hommes, mais la force qui accable est toute de Dieu. » Il est inutile de discuter la question, lorsqu'on se tient dans cette haute et nébuleuse sphère des généralités. Cependant on peut se demander comment Balzac l'entend. Que la Providence gouverne le monde moral, non moins que le monde physique, je ne vois pas comment on pourrait en douter, dès qu'on admet Dieu et ses perfections souveraines. Mais c'est tout ce que nous en savons. Dieu, d'ailleurs, gouverne-t-il par des volontés générales ou par des volontés particulières, par l'intermédiaire des lois de la nature ou par une intervention expresse et directe? Et, dans ce dernier cas, quelle est la part de l'action divine et celle de la liberté humaine? Il faut être bien hardi pour décider ces questions. Qui en a la mission? Qui a autorité pour cela?

Balzac a fait deux applications de son principe : l'une dans *le Prince*, et elle n'est guère lumineuse; l'autre dans le *Socrate chrétien*, et elle nous paraît bien téméraire. Si nous en croyons Balzac, à part

deux ou trois règnes et quelques années des autres, la France a été si mal gouvernée qu'on peut dire que la Fortune a régné souverainement dans nos affaires. Aussi était-il passé en proverbe que la France était un vaisseau à qui la tempête servait de pilote. Et pourtant elle s'est maintenue au milieu de ce désordre, et elle a fait mentir toutes les prévisions et toutes les maximes d'après lesquelles les politiques croyaient pouvoir juger que c'était un pays qui allait à sa ruine. Comment expliquer un tel phénomène ? Selon notre auteur, « c'est Dieu qui a pris un soin particulier de la France abandonnée, et qui a voulu lui servir de curateur dans la confusion de ses affaires ; c'est sa Providence qui a perpétuellement combattu contre l'imprudence des hommes ; c'est le ciel qui a fait autant de miracles que les hommes faisaient de fautes. » On ne peut nier que cette explication ne soit aussi simple que magnifique. Mais que nous apprend-elle ? Il n'y a pas de peuple qui ne puisse dire avec autant de fondement que nous, que Dieu le protége. Ces explications sont tellement magnifiques qu'elles n'expliquent rien. Elles ressemblent aux discours de ces Bédouins qui, lorsqu'on leur demande quel est leur âge, ne savent que répondre avec ce que nous appelons bénévolement la sublimité orientale : Dieu le sait ! L'autre exemple, que je prends dans le *Socrate chrétien*, ne me paraît pas beaucoup plus clair ; mais il a beaucoup plus de témérité par cela même qu'il est plus particulier et plus précis. Voici comment Balzac interprète la vie de Sylla : « Il devait périr cet homme fatal (nous le considérâmes, il y a quelques jours, dans l'empire d'Orient), il

devait périr dès les premiers jours de sa conduite par une telle ou une telle entreprise. Mais Dieu se voulait servir de lui pour punir le genre humain et pour tourmenter le monde. La justice de Dieu se voulait venger et avait choisi cet homme pour être le ministre de ses vengeances. Il fallait donc qu'il fît, quelque malade, quelque moribond qu'il fût, ce que Dieu avait résolu qu'il ferait avant sa mort. La raison concluait qu'il tombât d'abord par les maximes qu'il a tenues ; mais il est demeuré longtemps debout par une raison plus haute qui l'a soutenu. Il a été affermi dans son pouvoir par une force étrangère et qui n'était pas de lui ; une force qui appuie la faiblesse, qui anime la lâcheté, qui arrête les chutes de ceux qui se précipitent, qui n'a que faire des bonnes maximes pour produire les bons succès. Cet homme a duré pour travailler au dessein de la Providence. Il pensait exercer ses passions et il exécutait les arrêts du ciel. Avant que de se perdre, il a eu loisir de perdre les peuples et les États, de mettre le feu aux quatre coins de la terre, de gâter le présent et l'avenir par les maux qu'il a faits et par les exemples qu'il a laissés.... Le dictateur a été le pédagogue des triumvirs, bien qu'il y ait eu quarante-six ans entre eux et lui. » Je demande si Balzac a assisté aux conseils de la Providence pour venir nous les exposer d'un ton si assuré. Qui lui a dit que Dieu voulait se venger, qu'il a choisi Sylla pour ministre de ses vengeances, qu'il l'a soutenu d'une manière formelle et directe dans les entreprises qui devaient le perdre ? C'est de la poésie et de la déclamation, ce n'est point de l'histoire ni de la philosophie. Ce serait bon dans une

oraison funèbre ; mais je doute que cela convienne jamais à la vérité historique, lors même qu'un Bossuet la mettrait en œuvre, à l'aide des prophètes et de sa splendide imagination.

Quoi qu'il en soit, nous avons signalé dans Balzac non pas certainement toute la pensée du XVIIe siècle, mais le germe ou les ébauches des principales tendances qui s'y développeront et qui donneront lieu à ce qu'on peut appeler la philosophie de ce siècle : en politique, la déification du pouvoir et la négation ou l'oubli des droits individuels ; en religion, le principe de l'intolérance qui ne se manifeste encore que par la défiance et la haine contre les dissidents, mais qui deviendra facilement le *compelle intrare ;* en théologie, le mépris et l'asservissement de la raison ; dans l'histoire, l'éloquence à la place de l'exactitude et de la vérité, et je ne sais quel fatalisme obscur et superficiel sous le nom de Providence ; en tout et partout le règne sans condition de l'autorité. Considéré à ce point de vue, Balzac, sans être encore un penseur complet (il a trop d'étourderie pour cela), est cependant plus qu'un simple rhéteur. En bien ! comme en mal, il est déjà l'expression, mais l'expression pompeuse et vague des idées les plus intimes et les plus caractéristiques de son siècle ; et l'on peut dire que Bossuet, qui en doit être l'expression la plus pleine et la plus éclatante, ne sera qu'un Balzac agrandi, plus vrai, plus profond, plus sérieux, plus sincère ; un majestueux monument au lieu de quelques petites pierres brillantes et bien taillées, mais éparses, sans ciment, sans consistance et sans unité.

Caen, typ. F. Le Blanc-Hardel.

